

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T

portant nomination d'un Directeur
de Service

A N N E E 1964 N° 12 /PR/MFAEP

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Ordonnance n° 8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey;

Vu le décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement;

Vu le décret n°294/PR/MFT-CAB du 12 Juillet 1962 nommant
1. MABUDU Léonard, Directeur de la Comptabilité au Ministère des Finances;

Vu les nécessités de service;

Sur présentation du Président du Conseil, Chef du Gouvernement

Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E

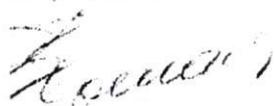
ARTICLE 1er.- M. BAKARY Dourossimi Saliou, Inspecteur des Trésoreries, précédemment en service à la Paierie de Parakou est nommé directeur de la Comptabilité au Ministère des Finances à Portogovo en remplacement de M. MABUDU Léonard, Inspecteur des Trésoreries appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les soldes et accessoires de M. BAKARY sont imputables au Budget National, chapitre 306-05 Article 1-Exercice 1964

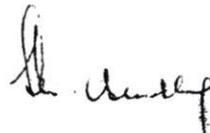
ARTICLE 3.- Le Présent décret qui abroge le décret n°294/PR-MFT-CAB du 12 Juillet 1962 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera -

COTONOU, le 14 FEVRIER 1964

Président de la République
du Conseil, Chef du
Gouvernement :



MADEGBE.-



S.M. APITHY .-